

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE



VILLE
DE
GOSIER

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 13 JUILLET 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mercredi Treize du mois de juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRÉ – Mme Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mme Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Nanouchka LOUIS – M. Jules FRAIR (s'est momentanément absenté) – Mmes Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – France-Enna URBINO (excusée ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – M. Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mmes Sylvia HENRY (a définitivement quitté la séance) – Sandra MOLIA (s'est momentanément absentée) – M. Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mme Nadia CELINI (a définitivement quitté la séance).

.....
Date d'envoi de la convocation : 7 juillet 2022

Date d'affichage : 7 juillet 2022

Nombre de Conseiller municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Absents : 9

Procurations : 4

Appelés à voter : 30

Président de séance : monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : madame Mévice VERITE

.....

**MODIFICATION DE LA
DÉLIBÉRATION N° CM-2021-6S-
DAJ-70 DU 8 NOVEMBRE 2021
PORTANT REFONTE DES
COMMISSIONS COMMUNALES
THÉMATIQUES**

CM-2022-5S-DAJ-63

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-22 fixant les modalités de création et de fonctionnement des commissions municipales ;

Vu la délibération n°CM-2021-6S-DAJ-69 du 8 novembre 2021, portant modification de la délibération du 23 juillet et du 6 août 2020 ;

Vu la délibération n°CM-2021-6S-DAJ-70 du 8 novembre 2021, portant refonte des commissions communales thématiques ;

Considérant la modification partielle de la liste des adjoints, suite au retrait par le Conseil municipal de la qualité d'adjoint à trois élus ;

Considérant la nécessité de modifier la vice-présidence des commissions thématiques "Attractivité et Coopération intercommunale" et "Vie associative et Service à la population" ;

Considérant qu'hormis ces deux vice-présidences, la composition des commissions communales thématiques demeure inchangée ;

Considérant la volonté de l'équipe municipale de favoriser la bonne administration des affaires de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 30 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : De modifier la délibération n°CM-2021-6S-DAJ-70 du 8 novembre 2021, portant refonte des commissions communales thématiques, au niveau de son annexe. La modification, objet de la présente délibération, concerne la vice-présidence des commissions thématiques suivantes : "Attractivité et Coopération intercommunale" et "Vie associative et Service à la population".

Article 2 : De désigner ainsi :

- Madame Rebecca BELLEVAL, en tant que vice-présidente de la commission "Attractivité et Coopération intercommunale" ;
- Monsieur Lucas ALBERI, en tant que vice-président de la commission "Vie associative et Service à la population".

Article 3 : De prendre acte de la nouvelle composition des commissions communales thématiques, telle que modifiée en annexe.

Article 4 : Le maire et la directrice générale des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

22 JUL. 2022

Et publication ou notification
le

22 JUL. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 13 juillet 2022

Pour extrait certifié conforme

P/o le Maire empêché
La 1ère adjointe

- Liliane MONTOUT -

